

dû au conventionnel Daunou, obtint le prix. Toutefois, en raison des circonstances politiques, l'Académie ne jugea pas qu'elle pût, selon l'usage, décerner cette couronne en séance publique; le lauréat fut simplement avisé de son succès par une lettre du secrétaire perpétuel et engagé à publier son travail par l'impression.

Enfin, il y eut aussi, dans ce premier semestre de 1793, quelques rapports plus ou moins officiels sur des découvertes que l'Académie fut chargée d'examiner, à la demande des autorités constituées. Dès le 8 janvier, le premier syndic du district de Lyon avait envoyé une requête présentée par un nommé Martini, se disant inventeur d'une machine à battre le blé qui, dans un moment où l'on manquait de bras, offrait les plus grands avantages. Trois commissaires furent nommés pour examiner la machine; mais l'un d'eux, c'était Boulard, revendiqua immédiatement pour lui-même la priorité de l'invention; il expliqua avec force détails son propre projet, et il ne fut plus question de l'invention du sieur Martini.

Le 24 février, M. Reux, ingénieur des ponts-et-chaussées, avait présenté, avec planches et dessins à l'appui, un projet de construction d'un pont de bois, d'une seule arche, de 300 pieds d'ouverture, en annonçant que ce pont paraissait exempt de toute espèce de poussée. On nomma des commissaires pour l'examiner, mais le projet, ayant déjà obtenu un prix à l'Académie de Dijon, on s'abstint de formuler un jugement sur l'invention.

Il en fut de même d'un procédé publié par M. Cadet de Veaux pour ôter à la mélasse son goût fade et âcre et la rendre propre à remplacer le sucre de canne qui était devenu d'un prix exorbitant. L'Académie constata bien vite que le procédé était connu depuis longtemps.